



FROM THE *flock*

NOVEMBRE 2010 • VOLUME 7 • NUMÉRO 11

Dans ce numéro ...

- 1-2 Table ronde sur les chaînes de valeur
- 3 Les outils de gestion RFID
- 4 Le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme
- 5 Mise à jour - Tremblante Canada
- 6 Transport du bétail au Canada

Table ronde sur les chaînes de valeur

Cette année, à l'Assemblée générale annuelle 2010 de la Fédération canadienne du mouton, les membres du conseil d'administration de partout au Canada ont participé à une nouvelle table ronde sur la chaîne de valeur. Les Tables rondes sur les chaînes de valeur (TRCV), coordonnées par Agriculture et Agroalimentaire Canada, ont été créées en 2003 dans le cadre de l'élaboration d'une vision commune de l'industrie et du gouvernement visant à accroître la compétitivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Les chaînes de valeur rassemblent des dirigeants clés de l'industrie sur l'ensemble de la chaîne de valeur – fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, intervenants de l'industrie de la restauration, détaillants, négociants et associations – avec des responsables de l'élaboration des politiques des gouvernements fédéral et provincial. Cette année, l'approvisionnement était le point central de la table ronde sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine. Il ne s'agit pas d'un nouveau sujet dans l'industrie, mais un sujet dont nous discutons depuis un certain temps. La nature répétitive de cet enjeu s'est manifestée lorsque plusieurs participants de la table ronde, producteurs ovins et transformateurs, ont fait référence à cet enjeu, présent depuis de nombreuses années.

Les données rapportées lors de ma présentation à la chaîne de valeur ont révélé la persistance continue de cet enjeu – l'approvisionnement ne répond pas à la demande. Les données de Statistiques Canada démontrent que le cheptel canadien de brebis reproductrice ne cesse de décliner, affichant une baisse de 2 % comparativement à l'année 2009, pour atteindre 517 000 brebis en date du 1er janvier 2010. Seulement 2 provinces ont connu des hausses dans leur cheptel provincial de brebis reproductrices, tandis que les huit autres ont connu une baisse. Nous continuons cependant à importer de plus en plus d'agneaux de boucherie des É.-U. pour satisfaire à la demande. En 2008, le Canada a importé 26 069 agneaux d'engraissement et d'agneaux de boucherie, une donnée qui a augmenté de 22 % en 2009 pour atteindre 33 461. La quantité d'agneaux transformés au Canada est également en baisse. En 2009, 741 800 agneaux ont été transformés; une légère hausse de 2600 comparativement à l'année précédente, mais une baisse considérable en comparaison aux 775 200 agneaux transformés en 2004. Les agneaux transformés en 2009 comprenaient également les 33 461 agneaux de boucherie importés des États-Unis.

La production canadienne de produits ovins et de produits d'agneaux est en décalage croissant par rapport à la demande. En 2009, les producteurs canadiens n'ont seulement qu'approvisionné 47 % de la demande nationale. Les 53 % restant étaient des produits de viande importés en grande partie de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. De ces 53 % d'aliments importés, 55 % ont été importés

Félicitations à la directrice générale de la FCM, Jennifer MacTavish et son conjoint John à l'occasion de la naissance de leur premier enfant le 4 novembre 2010. Rory MacTavish est né à 19 h 13 à Cambridge en Ontario, et pesait 8 lb 4 oz. Tous nos meilleurs vœux à Jennifer et sa famille. Le fonctionnement de la Fédération canadienne du mouton se déroulera comme d'habitude pendant le congé de maternité de Jennifer.



Table ronde sur les chaînes de valeur

en Ontario et 39 % en Colombie-Britannique. L'on pourrait supposer que la demande croissante pour l'agneau soit liée à l'augmentation des populations ethniques dans les grands centres-villes comme Vancouver et de la région du Grand Toronto. Ces populations ethniques incorporent l'agneau et les produits ovins dans leurs sources de protéines quotidiennes.

Il existe certaines réticences quant à l'importance accordée à l'expansion du cheptel canadien de brebis reproductrice par des organisations comme la Fédération canadienne du mouton. L'une des principales préoccupations est que malgré le fait que nous établissons des records quant aux prix de l'agneau, nous voyons également des prix records sur la majorité des intrants agricoles tels que la main d'œuvre et l'alimentation du bétail. L'industrie craint qu'une augmentation de la production inonde le marché et fasse baisser les prix. Toutefois, une nouvelle préoccupation devrait être considérée – les pays qui exportent de l'agneau au Canada voient également une baisse dans leur cheptel national de brebis reproductrice. Les conditions n'ont pas été excessivement favorables dans les pays qui exportent de l'agneau au Canada et les troupeaux d'agneaux ont souffert. En 2007, des températures froides dévastatrices ont frappé la Nouvelle-Zélande (NZ), tuant des centaines de milliers d'agneaux nouveau-nés. D'importantes répercussions étaient attendues sur la production d'agneaux en 2011 et les années à venir. Il est donc possible qu'il y ait une baisse dans la quantité d'agneaux disponibles pour une exportation au Canada afin de répondre à notre demande. Avec l'Union européenne offrant des retours relativement plus élevés aux producteurs de la Nouvelle-Zélande comparativement aux autres marchés, les exportations d'agneaux seront vraisemblablement dirigées vers des marchés dont la valeur est plus élevée.

L'indisponibilité d'agneaux à importer au Canada aurait une des répercussions suivantes pour les producteurs canadiens. Cela pourrait signifier qu'il y aurait une quantité insuffisante d'agneaux pour répondre à la demande. Si l'agneau n'est pas

disponible, l'infrastructure pourrait être ruinée. Les détaillants, incapables de s'approvisionner d'agneaux, rempliraient les étagères des supermarchés d'une autre source de protéine. Les consommateurs, incapables d'acheter l'agneau qu'ils recherchent, trouveraient une alternative en source de protéine pour leurs familles. Même les populations ethniques, qui ont de plus en plus de générations nées et élevées au Canada, opteraient pour une viande autre que l'agneau. Une fois perdus, les marchés sont très difficiles à réintégrer.

Il existe toutefois une alternative – que les producteurs canadiens profitent de cette occasion pour pénétrer le marché national pauvre en importations. En 2009, plus de 21 millions de kilogrammes d'agneau ont été importés, d'une valeur de plus de 131 millions de dollars. C'est 131 millions de dollars qui soutiennent, d'une manière ou d'une autre, les industries ovines exportatrices et leur infrastructure. À mesure que nous accroissons le cheptel canadien de brebis reproductrice, il devient plus facile à réaliser des économies d'envergure avec des ressources telles que l'alimentation du bétail et les technologies d'identification. Le marché canadien et ses produits deviennent plus attrayants pour les détaillants, les transformateurs, les compagnies pharmaceutiques, etc.

Le manque en approvisionnement était un point central des discussions lors de la chaîne de valeur. Avec une table ronde formelle sur la chaîne de valeur de l'industrie ovine mise en place, des solutions à cet enjeu, et à plusieurs autres enjeux auxquels est confrontée l'industrie, peuvent être élaborées pour l'ensemble de la chaîne de valeur. La table ronde permet une approche collaborative pour trouver des solutions viables. Bien qu'il soit encore tôt pour évaluer si la nouvelle chaîne de valeur trouvera une solution à cet enjeu de longue date, sa création devrait apporter un nouvel espoir qu'une solution qui avantagera toute la chaîne sera trouvée, et établit l'industrie canadienne du mouton et de l'agneau comme une option viable et rentable dans la production agricole.

Les outils de gestion RFID qui travaillent pour nos troupeaux et les industries canadiennes de moutons et d'agneaux: PARTIE 2

Stefan Kaiser

Dans la dernière édition de From the Flock, nous avons présenté trois systèmes RFID que les producteurs peuvent utiliser au sein de leurs exploitations de moutons et d'agneaux. L'article était axé sur l'étiquetage comme point de départ, mais quelles options existe-t-il au-delà de l'étiquette? Plusieurs outils sont disponibles, et ils peuvent tous avoir un rôle dans la gestion de troupeaux. Ces outils nécessitent souvent un certain investissement, donc pour faire suite à l'article du mois dernier, nous examinerons de manière très simple les différences entre les systèmes sur le plan des économies de la main d'œuvre.

COMPARAISON DES COÛTS DES SYSTÈMES DE MANIPULATION

J'ai depuis toujours la forte conviction que si un animal nécessite la mise en place d'une étiquette, nous devons avant tout être capables de manipuler l'animal afin d'apposer l'étiquette avec le moins de stress possible à son oreille. La question que l'on doit se poser est la suivante : est-ce qu'un système de manipulation peut fonctionner avec mon exploitation, et si oui, combien coûte-t-il?

« Les installations de manipulation sont essentielles si les producteurs désirent faire des économies au niveau de la main d'œuvre et des efficacités dans la gestion de leurs moutons », a commenté Anita O'Brien, une des membres de l'équipe d'extension technique de la FCM qui travaille avec les producteurs sur le projet pilote RFID. Étudions donc les systèmes de gestion avancés et les coûts de gestion généraux associés avec la manipulation.

Des systèmes pneumatiques électroniques entièrement fonctionnels deviennent rapidement la nouvelle norme pour les grands systèmes de production de moutons. L'investissement dans de tels systèmes est plus important que les systèmes de manipulation manuels de base ou intermédiaires. Cependant, le coût

d'investissement semble plus raisonnable lorsqu'il est réparti sur l'ensemble du troupeau. Par exemple, un système estimé à 20 000 \$ pour un troupeau de 500 bêtes coûte 9,49 \$/année/tête sur 5 ans à 6 % d'intérêt.

Un système de base estimé à 500 \$ pour un troupeau de 500 bêtes coûte 2,37 \$/année/tête sur 5 ans à 6 % d'intérêts.

Cela signifie que nous devons trouver un avantage additionnel d'approximativement 7,12 \$/année/tête entre les systèmes de base et avancés. Les systèmes avancés ont démontré qu'ils peuvent manipuler, peser et classer les moutons en moins de 8 secondes/tête (2 opérateurs) à une vitesse approximative de 500 têtes par heure. Les systèmes de base manipulent, pèsent et classent généralement les moutons entre 20 et 50 secondes par tête (2 opérateurs).

Dans l'hypothèse qu'un troupeau de 500 moutons nécessite une manipulation moyenne d'un minimum de quatre fois par année avec un tarif de main d'œuvre de 20 \$/heure, le système avancé occasionnerait des économies de 15,6 heures de travail, ce qui équivaut à des économies de 3,12 \$/année/tête. Uniquement sur les économies de main d'œuvre, nous avons baissé l'écart de 7,12 \$ entre les systèmes de base et avancé à une différence de 4 \$/tête/année. En examinant davantage les différents aspects relativement au stress lié à la manipulation des animaux, le stress et la fatigue des exploitants, la précision de la collecte de données, la vitesse de l'enregistrement de données, le stockage de données, etc., nous pourrions facilement trouver plusieurs autres moyens d'économiser sur les coûts, ce qui se traduit par un potentiel d'argent généré.



Le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme

Barb Caswell, coordonnatrice nationale, salubrité des aliments à la ferme

J'ai cité de nombreux articles pour discuter du processus de reconnaissance technique que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) utilise pour évaluer les programmes canadiens de salubrité des aliments à la ferme.

À la suite de la revue récente de la Fédération canadienne du mouton (FCM) sur le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme complété par notre Comité technique composé de producteurs, de vétérinaires et de membres du personnel, la Fédération canadienne du mouton a décidé de suivre les conseils de l'ACIA et appliquer à nouveau pour la partie 1 de la revue technique. Une nouvelle demande d'application exigerait beaucoup moins de ressources humaines et financières comparativement à la soumission de chaque correction pour la revue en cours. La plupart des corrections à apporter au programme étaient liées à un besoin de clarifier les pratiques et réduire les duplications et par conséquent, la longueur du Manuel du producteur des pratiques de salubrité alimentaire à la ferme.

Le Comité technique, dont tous les membres étaient en accord pour dire que le programme développé au cours de la dernière décennie est d'un très haut calibre, a décidé de focaliser sur les deux dernières années et vers l'avenir, afin de mettre au point le programme pour permettre une plus grande facilité d'implémentation pour les producteurs.

Dans le cadre de la demande d'application à la partie 1 de la revue technique, j'ai dû participer dans une rencontre personnelle avec le Comité de revue assemblé par l'ACIA et les gouvernements provinciaux du 15 au 19 novembre dernier. Le Comité a apporté d'excellents commentaires qui ont ensuite été répertoriés comme des changements requis pour compléter la phase 1 du processus de revue technique.

Les suggestions du Comité de revue étaient en lien avec les articles qui avaient été changés suite à la dernière revue de la FCM.

Certains changements sont également requis relativement à la mise à jour du langage et de la clarté du modèle générique de l'analyse des risques et maîtrise des points critiques et du Manuel du producteur. Les membres du personnel sont sûrs que tous les changements apportés au programme seront positifs et que l'augmentation des exigences demandée aux producteurs lors que l'implémentation du programme sera minime. Les membres du personnel travaillent actuellement sur les changements nécessaires et s'attendent à les remettre à l'ACIA d'ici la fin de l'année 2010. Dans l'attente de l'acceptation des changements par l'ACIA, le Comité technique de la salubrité des aliments à la ferme de la FCM et le Conseil de la FCM, le personnel souhaite avoir une version mise à jour du Manuel du producteur sur les pratiques de salubrité alimentaire à la ferme disponible pour les producteurs au début de l'année 2011.

La FCM aimerait également accueillir Niki Petrie d'Agrapoint, qui aidera avec le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme au cours des prochains mois.



Pourquoi n'existe-t-il pas de test de détection de la tremblante sur des animaux vivants?

Courtney Denard, Coordinatrice nationale de projet sur la tremblante

À ce jour, les chercheurs n'ont pas été en mesure de développer un test pour détecter la tremblante chez des animaux vivants. Ceci signifie que le test ELISA est le seul test capable de détecter à 100 % la tremblante chez les moutons et les chèvres, et il ne peut qu'être réalisé sur un animal mort. Les producteurs demandent souvent pourquoi un test sur des animaux vivants, comme une prise de sang, n'a pas encore été développé pour détecter la tremblante. Il faut comprendre la nature de la maladie avant de répondre à cette question.

La tremblante appartient à un groupe de maladies connu sous le nom d'Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST). Les EST surviennent chez diverses espèces d'animaux. Par exemple, l'encéphalopathie spongiforme bovine (chez les bovins) et la maladie débilitante chronique des cervidés (chez les cervidés).

Les maladies EST ont un processus pathogénique extrêmement unique, et bien que plusieurs d'entre elles sont présentes depuis longtemps, ce n'est que depuis le début des années 1990 que l'agent a été identifié. Les agents EST sont généralement spécifiques à l'hôte et ils n'affectent pas les animaux d'autres espèces.

Les EST sont transmissibles (comme suggère le nom), mais il ne s'agit pas de virus, de bactéries, ni toutes autres formes vivantes d'un agent transmissible dont l'existence est connue. Les EST sont causées par une protéine nommée protéine prion.

Tous les moutons ont des protéines prions normales dans leur corps qui sont produites et

scindées par les systèmes normaux du corps. Dans ce cas, l'animal est en santé. Si un mouton entre en contact avec une protéine prion de la tremblante (généralement par l'ingestion), la protéine agit comme une matrice qui cause les protéines prions normales à se changer dans une configuration que le corps n'est plus capable de détruire. Ceci engendre une accumulation de la protéine prion de la tremblante chez l'animal.

C'est cette accumulation dans le cerveau qui cause la mort de cellules cérébrales et des signes cliniques de la tremblante et qui occasionne éventuellement la mort de l'animal.

Il n'existe aucun traitement ni aucune méthode de prévention pour les maladies EST. Toutes les protéines prions EST, dont la tremblante, sont très difficiles à isoler, et bien que de nombreuses recherches ont été effectuées pour développer un test sanguin sur des animaux vivants dans le but de détecter des agents EST, aucun test n'a été élaboré à ce jour.

Les scientifiques se rapprochent de plus en plus quant au développement d'un test sur des animaux vivants, et ils gardent espoir de réussir dans un avenir prochain. Jusqu'à ce qu'ils réussissent, le seul moyen de détecter la tremblante avec une précision à 100 % chez les moutons ou les chèvres est par le test ELISA.

Le gouvernement du Canada sévit contre les contrevenants dans le domaine du transport du bétail

OTTAWA, ONTARIO - Le gouvernement du Canada sévit contre les personnes qui maltraitent le bétail ou qui le transportent de façon inappropriée en prévoyant des amendes dont le montant a plus que doublé. Il s'agit d'une première augmentation en plus de dix ans. À compter de maintenant, les contrevenants à la Loi sur la santé des animaux se verront imposer des sanctions administratives pécuniaires (SAP) pouvant atteindre 10 000 \$. Cela représente augmentation de plus du double de la sanction maximale de 4 000 \$ qui leur était imposée auparavant.

« Le secteur agricole sait que pour que les exploitations agricoles et les entreprises de transformation soient solides, on doit d'abord assurer la santé des animaux. Bien que la majorité de celles-ci manipule et transporte les animaux de façon sécuritaire, certaines doivent améliorer leurs pratiques, a déclaré le ministre de l'Agriculture, Gerry Ritz. Le gouvernement fournit ainsi à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) les outils dont elle a besoin pour imposer des amendes plus sévères et contribuer à améliorer le bien-être des animaux. »

Dorénavant, l'ACIA pourra imposer des amendes pouvant atteindre 10 000 \$ au lieu de 4 000 \$. De plus, elle conservera la possibilité d'augmenter les SAP jusqu'à 50 % de l'amende maximale initiale dans le cas des récidivistes qui commettent d'autres infractions dans les 5 années suivant la première. Auparavant, l'ACIA ne pouvait imposer des amendes plus élevées que lorsque les récidives étaient commises dans les trois années suivant la première infraction. Par exemple, si un contrevenant récidive dans les 5 ans suivant la première infraction, l'ACIA pourra lui imposer une amende pouvant atteindre 15 000 \$. Le maximum était auparavant fixé à 6 000 \$.

On a mis en place le régime de SAP pour qu'il serve d'outil d'application de la loi efficace et efficient. Des SAP peuvent être imposées en cas d'infractions à la Loi sur la santé des animaux, laquelle prévoit des dispositions pour assurer le bien-être des animaux durant le transport. Ces augmentations s'appliqueront aussi aux infractions contrevenant à la Loi sur la protection des végétaux, notamment en ce qui concerne l'importation de végétaux interdits.

En plus de pouvoir compter sur l'augmentation des SAP, l'ACIA continue de collaborer avec les spécialistes du bien-être animal et les chefs de file de l'industrie à la mise à jour du Règlement sur la santé des animaux qui régit le transport des animaux, afin qu'il tienne compte des plus récentes données scientifiques et pratiques de l'industrie.

<http://www.inspection.gc.ca/francais/corpaffr/newcom/2010/20101027f.shtml>